

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du jeudi 30 juin 2022

| | |
|------------------------------------|--|
| Date de convocation : 24 mai 2022 | Nombre de membres { présents : 15 absents : 5 |
| Nombre de membres en exercice : 20 | |
| Date d'affichage : 12 juillet 2022 | |

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 15
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – Décision n° B2022-20

OBJET : Affectation de financement de bornes de recharge (VE 2021)

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le TRENTE du mois de JUIN, jeudi à 10 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du SDEER, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 24 mai 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD, Sylvain LESPINASSE, Mme Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT,
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Julien DURESSAY, Jean-Paul GOUSSARD et Franck PETITFILS.



M. le Président rappelle que, pour les bornes de recharge sollicitées directement par les communes dans le programme VE 2021, le Comité, réuni le 13 avril 2021, a voté un montant de travaux de 300 000 euros (HT).

A la suite de la sollicitation de la commune de Saujon, M. le Président propose au Bureau d'affecter une première part de ce montant, soit 10 000 euros, à une tranche composée de l'opération suivante dans le programme VE 2021 :

| N° de dossier | Commune | Adresse – lieu-dit | Estimation (euros HT) |
|----------------------|----------------|--|------------------------------|
| VE421-1001 | Saujon | Rue Yves du Manoir (parking de la gare) | 10 000 |
| Total | | | 10 000 |



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le 2^{ème} Vice-président,
Jean-Luc FOURRÉ*